

À LIMONEST, le 25/06/2018

## Note à l'attention de toutes les communes de France

### Objet : Notice explicative sur l'installation de panneaux solaires en toiture

Fin 2016, la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français s'élevait à 16 %. La loi relative à la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte de juillet 2015, vise à atteindre 32% d'énergie renouvelable d'ici 2030. Le challenge sera relevé en grande partie grâce à l'énergie solaire et notamment à l'autoconsommation.

L'autoconsommation consiste en une approche globale et intelligente de l'énergie dans un foyer qui permet de consommer l'électricité produite par un générateur photovoltaïque.

L'émergence de l'autoconsommation marque un tournant dans la Transition Énergétique. Elle répond à une demande profonde des clients. Aujourd'hui, 88% des Français préféreraient consommer leur électricité solaire.\*

Le groupe EDF se mobilise et lance le Plan Solaire dont l'objectif est d'installer 30 GW de solaire photovoltaïque en France d'ici 2035. EDF ENR filiale du Groupe contribuera significativement à cette ambition par l'installation de panneaux solaires en toiture chez les professionnels et les particuliers.

Pour atteindre cet objectif, EDF ENR s'appuie sur son expérience de plus de 10 ans et son savoir faire technique avec des installations où les panneaux solaires sont posés sur la toiture.

Cette technique appelée « surimposition » s'oppose à celle de « l'intégration bâti », pouvant engendrer des risques relatifs à l'étanchéité du toit. Aujourd'hui, la réglementation n'impose plus « l'intégration au bâti » pour bénéficier d'aides de l'État.

#### L'INSTALLATION EN 3 ÉTAPES



Pose des crochets



Pose des rails



Installation des panneaux



Installation finale

#### LES AVANTAGES D'UNE INSTALLATION SURIMPOSÉE

- Plus rapide à installer
- Moins de risques de fuites
- Meilleure ventilation (donc meilleure production)
- Tout aussi esthétique
- Des solutions techniques éprouvées pour la tenue au vent